

assurée par des jeunes, y compris issus du monde non agricole. Ceux-ci ne seront attirés par l'agriculture que si l'on préserve la fonction de producteur des agriculteurs en leur garantissant un revenu décent.

L'objectif doit être de développer des unités économiques viables susceptibles de remplir des activités de service. A cet égard, on peut citer un exemple intéressant : celui du parc national des Cévennes où des agriculteurs sont employés pour effectuer des travaux de balisage des chemins, d'élagage et de fauchage.

S'agissant du Midi-Méditerranéen, il nous faut déployer aujourd'hui une stratégie de reconquête du milieu et de réimplantation d'activités qui éviteront que les incendies puissent repartir dans l'avenir. Pour nous,

l'essentiel de ces activités est à la fois la remise en route de la production agricole, l'élevage, la forêt et le tourisme. Il faut mettre en place un plan d'ensemble dont le ministère de l'Agriculture serait le pivot afin d'assurer la coordination avec les autres ministères concernés, le Premier Ministre et la D.A.T.A.R. (1).

La démarche qui conduira les exploitations "agricoles" aux exploitations "rurales" est très individuelle et relève d'un comportement entrepreneurial. Elle ne peut être canalisée et dépend étroitement des potentialités et du marché (station de ski souhaitant voir entretenir les pistes de ski l'été, convention d'entretien entre l'Office National des Forêts, des collectivités territoriales et des éleveurs pour l'entretien de pare-feux dans les zones

du Midi...). Il s'agit là de privilégier des actions ponctuelles qui apparaissent sur le terrain de façon spontanée.

Il ne faut pas, dans le même temps, que ces initiatives soient réduites à néant du fait des dispositions, notamment de type structurelles qui sont adoptées par Bruxelles pour réduire les productions. Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler à M. Andriessen, Commissaire Européen à l'Agriculture, le paysan est le pilier de l'aménagement du territoire et le dernier rempart contre la désertification.

Raymond LACOMBE

Président de la F.N.S.E.A.

(1) Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

Olivier MEYER

Une fondation nationale pour la prévention

A. et N. — Les objectifs de votre Fondation visent à associer les élus à l'effort de prévention mené par les Pouvoirs publics et les entreprises d'assurance. Quelle est la part de ces dernières dans votre action de sensibilisation de l'opinion ?

Olivier MEYER. — La Fondation a été créée, sous l'égide de la Fondation de France, à l'initiative de la Caisse Centrale de Réassurance dont le Président est Jacques Bonnot. Les assureurs ont, en effet, un rôle fondamental à jouer en matière de prévention des risques naturels comme ils le font déjà pour l'automobile et les risques industriels. Les nouvelles installations du Centre National de Prévention et de Protection à Vernon, dans l'Eure, ont ainsi été financées par toute la profession de l'assurance à travers les trois grandes "familles" que sont la F.F.S.A., le G.S.A.C.M. et la C.C.M.A.

Il est significatif de constater que celles-ci sont aussi représentées, par l'intermédiaire de leurs présidents respectifs, au Haut Comité de notre Fondation, marquant ainsi leur intérêt pour tout ce qui peut développer la prévention, adjuvant essentiel de l'assurance.

A. et N. — Est-il encore trop tôt pour tirer des enseignements de ce qui s'est passé à Nîmes ?

O.M. — Beaucoup trop tôt. Nous essayons d'enregistrer actuellement le plus grand nombre d'informations possibles.

Sans polémiquer sur la catastrophe qui a touché la ville de Nîmes, il est certain que celle-ci pose un certain nombre de questions de prévention. Il n'est pas inutile de souligner que certains des dossiers reçus dans le

cadre de notre concours annuel répondent partiellement à ces questions. Les expériences de Nancy et d'Auch n'en apparaissent que plus exemplaires.

A. et N. — Il conviendrait également d'insister sur l'initiative originale de votre Fondation visant à créer, en France, une banque de données de la prévention des risques naturels. Cette initiative va-t-elle aussi dans le sens de ce qui a été fait à Vernon en matière d'étude, de recherche et de formation dans le domaine des risques industriels ?

O.M. — Tout à fait. L'analyse de l'ensemble des risques naturels au niveau des communes est, selon Haroun Tazieff, une nécessité nationale. La municipalité de Nancy, dont le Maire est M. André Rossinot, est prête à étudier l'hébergement sur les installations dont elle dispose, tant au niveau de l'Université qu'au niveau de l'Agglomération, d'une telle banque de données qui contribuerait, en quelque sorte, à l'élaboration d'une géographie nationale des risques.

Nous souhaiterions développer parallèlement la mise au point d'un système expert qui donnerait aux maires la possibilité de procéder à une estimation de leur niveau de risques.

Avant toute chose, il faut procéder à une codification des risques. Ceci va prendre un certain temps.

Olivier MEYER,
Secrétaire général
de la Fondation pour la Prévention
des Risques Naturels.

POUR LA CRÉATION D'UNE BANQUE DE DONNÉES DE LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

« Notre municipalité est prête, en collaboration avec les universitaires nancéiens concernés, à étudier l'hébergement, à Nancy, sur les installations dont nous disposons, tant au niveau de l'Université et de la Ville qu'au niveau de l'Agglomération, d'une banque de données concernant les risques et dont la Fondation serait le maître d'ouvrage. »

Nous pensons en effet que les moyens informatiques dont dispose notre agglomération sont en mesure d'abriter ce type de banque et d'assurer tous les traitements nécessaires à l'élaboration des documents de synthèse, en collaboration, si besoin est, avec les organismes d'assurances et de réassurances.

Compte tenu des relations privilégiées que nous entretenons avec l'Association des Secrétaires Généraux, des Ingénieurs des Villes de France et des Cités Unies, nous sommes également en mesure de favoriser très largement la collecte de l'information nécessaire à la constitution du fonds.

J'espère qu'une telle action pourra être menée à bien dans le cadre de l'intérêt général. »

André ROSSINOT
Maire de Nancy.